RÈGLEMENT DE L'EPREUVE

Toute inscription au Triathlon d**'Annette K.** suppose que le participant a pris connaissance de ce règlement (le règlement de l'organisation) et qu'il s'engage à le respecter et à l'accepter.

ARTICLE 1 : AGE

L'épreuve est ouverte à tous à partir de l'âge de 18 ans.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION & DESISTEMENT

L'inscription doit se faire en ligne sur internet, accompagnée des droits d'engagement.
En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation **sauf pour raison médicale dûment étayée** ou un remboursement pourra être proposé.

ARTICLE 3 : REGLEMENT & ETHIQUE SPORTIVE

Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions qui lui seront données par l'organisateur, le directeur de course et le staff médical de la course.

La direction se réserve le droit d'exclure, sans préavis, tout participant ne respectant pas le règlement ou les instructions données par l'organisation et le directeur de course.
Une exclusion ne donnera pas le droit à un remboursement des droits d'engagement.
Les participants se doivent de présenter la confirmation d'inscription au moment du retrait du dossard durant la période définie (du 4 au 5 décembre 2026).

En l'absence de la confirmation d'inscription, aucun dossard ne pourra être remis. Le dossard sera remis de façon nominative.
Le dossard devra être présenté le jour de l'épreuve. En l'absence de celui-ci, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant ne donnant pas droit à un remboursement des droits d'engagement.

Les participants s'engagent à respecter les bonnes mœurs, les règles élémentaires de politesse, le matériel, le lieu d'accueil et les règles d'éthique sportive (bienveillance, équité, intégrité, responsabilité et respect). Un manquement à ces règles pourront donner lieu à une exclusion sans prévis et sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : LICENCE & AUTORISATION MEDICALE

Pour les non licenciés, il sera demandé de répondre au FIS lors de l'inscription.

ARTICLE 5 : BRACELET A PUCE

Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. La non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée à hauteur de 30€.

ARTICLE 6 : NATATION (400M)

Pendant l'épreuve de **NATATION**, les concurrents doivent porter un bonnet. Les lunettes sont autorisées et conseillées. Les combinaisons trifonctions sont autorisées.
Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison ainsi que les combinaisons néoprènes.

L'épreuve aura lieu dans une piscine de 50m chauffée à 27°C sous le contrôle des arbitres et sous la surveillance des MNS.
Le départ se fera en « contre la montre », c'est-à-dire l'une après l'autre, toutes les 5 secondes.

Pas de plongeon, vous descendez dans le bassin dans votre ligne, l'un après l'autre. Le MNS donne un top départ toutes les 5 secondes.
Des aides spécifiques pourront être autorisées pour des raisons médicales.

ARTICLE 7 : CYCLISME (10KM)

Pendant l'épreuve **CYCLISME** : le numéro de dossard doit être visible. Les vélos utilisés seront des vélos stationnaires.

Les pédales sont **sans cales**, il sera demandé de pratiquer l'épreuve CYCLISME avec les chaussures utilisées lors de l'épreuve COURSE.

L'épreuve aura lieu sous le contrôle des arbitres.

ARTICLE 8 : COURSE A PIED (2,5KM)

Pendant l'épreuve de **COURSE A PIED** le dossard doit être porté sur le ventre. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Un check-up sera réalisé à mi-course (Pont de Grenelle). Sans cette validation, le temps final ne sera pas comptabilisé.

ARTICLE 9 : TEMPS LIMITE & TRANSITIONS

Les transitions seront comptabilisées dans le temps final.
Il sera demandé aux participants de ne pas courir pendant ces transitions sous peine de pénalité.

Des temps limites seront appliqués afin d'assurer une bonne fluidité entre les sas :
• Natation = 20 mn
• Cyclisme = 40 mn
• Course = Pas de temps limite

ARTICLE 10 : MODIFICATION / ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et la date de l'épreuve si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent.

En cas d'annulation pour raison de force majeure (restrictions sanitaires, conditions climatiques, état d'urgence, défaut d'autorisation, interdiction de la préfecture etc.) les droits d'inscriptions restent acquis pour totalité à l'organisation.

Une invitation à la prochaine édition pourra être proposée en dédommagement.

ARTICLE 11 : REMISE DES PRIX

La présence des primés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise de prix.
En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.
Les prix seront remis à la fin de l'épreuve à partir de 17h30.

ARTICLE 12 : ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.
L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel

ARTICLE 13 : DROIT D'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors du Triathlon d'**Annette K. :**
Affiches, site web, et tout autre support d'information et de communication connu ou inconnu à ce jour.

Cette autorisation est valable 15 ans à compter du jour de l'épreuve. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

CONTACTS

Erwann LE CORRE
Chef de projet
erwann@annettek.fr
06 82 09 62 49

Corentin GIRAUD
Responsable communication
corentin@annettek.fr

ANNETTE K.